

## Questions orales

prierai de demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'exposer à la première occasion les points épineux actuellement à l'étude entre nos deux pays, y compris les deux questions que j'ai mentionnées.

**M. Trudeau:** Je remercie—sans aucune ironie—le chef de l'opposition de sa suggestion.

\* \* \*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONVOCATION DU SOUS-COMITÉ MIXTE ET L'INVITATION DU CONGRÈS DES É.-U. AU SUJET DE LA LOI CANADIENNE SUR L'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Hier, j'ai posé au premier ministre deux questions au sujet de deux cas particuliers. La première portait sur le sous-comité mixte qui se réunit aujourd'hui et demain afin d'entendre un certain nombre d'hommes d'affaires canadiens. J'ai demandé au premier ministre si le gouvernement prendra des mesures pour s'assurer que la nouvelle politique sur les investissements étrangers soit bien exposée devant cet important sous-comité. A ma seconde question, il a répondu qu'il envisagerait la possibilité de reconvoquer le comité ministériel mixte, qui ne s'est pas réuni depuis 1970.

**L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je répondrai à la première question. D'après ce que je crois comprendre, cette commission doit s'entretenir avec le Congrès américain, parce que ce dernier songe à adopter des dispositions législatives semblables aux nôtres. Le gouvernement ne nous a nullement demandé d'envoyer des représentants. Le secrétariat de la commission a demandé s'il serait approprié de faire comparaître un fonctionnaire canadien devant la commission et nous avons répondu par la négative, conformément à un usage de longue date. On voudrait savoir si des universitaires ou des hommes d'affaires du Canada aimeraient y participer.

LES PROPOS DE L'AMBASSADEUR M. PORTER ET LA POSITION DU GOUVERNEMENT DES É.-U. QUANT AUX RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, l'organisation du gouvernement, à Washington, est différente de la nôtre car la responsabilité y est partagée entre le gouvernement proprement dit et le Congrès; d'autre part, les remarques de l'ambassadeur M. Porter visaient plus précisément le malaise croissant qui existe au sein du Congrès et des media. Vu la réponse du ministre concernant l'absence de participation à cet important sous-comité, je me demande si le premier ministre peut dire quelles mesures sont prises pour concilier les déclarations de M. Porter, confirmées ensuite par le secrétariat d'État américain, avec les positions du gouvernement qui lui ont été communiquées depuis quelques mois par le président Ford et le secrétaire d'État, M. Kissinger.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Ma foi, monsieur l'Orateur, je me reporte uniquement au préambule de la question du député et je dis que cela ne correspond pas du tout aux faits. Depuis les échanges de vues survenus à la Chambre hier, mon bureau est entré en

communication avec la Maison Blanche et notre secrétaire d'État a parlé au secrétaire Kissinger à Paris. Les faits me semblent bien correspondre à ce que j'ai dit hier à la Chambre, c'est-à-dire que l'ambassadeur Porter, contrairement aux affirmations du député, ne transmettait pas un message de son gouvernement.

**M. MacDonald (Egmont):** Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ma question n'était peut-être pas assez claire. J'ai demandé au premier ministre si, oui ou non, il avait pris les dispositions nécessaires pour vérifier si les opinions exprimées par le Congrès et les media des États-Unis sont telles que l'ambassadeur Porter les a présentées et que le secrétariat d'État américain a confirmées, compte tenu de l'importance que revêtent les décisions du Congrès ou les répercussions qui pourraient se produire dans ce pays au cours d'une année d'élections présidentielles.

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je ne puis accepter la question posée de cette façon, c'est-à-dire que la déclaration a été confirmée par le secrétariat d'État. Je tiens à assurer à la Chambre que les renseignements que je tiens du gouvernement, de la Maison Blanche et de la source que j'ai indiquée à Paris y sont diamétralement opposés.

\* \* \*

## LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LES PRÉAVIS DE MAJORATIONS DE PRIX—LA LIMITE DE 2 P. 100—DEMANDE D'EXPLICATIONS

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, ma question au ministre des Finances découle de l'annonce que M. Pepin a faite hier. Je voudrais savoir pourquoi on a décidé d'appliquer la limite de 2 p. 100 dans le cas d'un préavis de majoration de prix d'une série particulière de produits, sans préciser de pourcentage ou de borne pour chacun des produits. Je demande au ministre pourquoi cette décision a été prise et pourquoi aussi on a laissé les entreprises libres de juger quand une hausse appréciable s'est produite dans le cas d'un produit en particulier.

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, comme je n'en ai pas discuté avec la Commission et qu'elle exerce le pouvoir discrétionnaire que le gouvernement lui a donné, je ne peux expliquer de façon complète toutes les conditions ou la décision que la Commission a prise à cet égard. C'est ce qui a été fait, manifestement, de l'avis de la Commission. J'en conclus que cela témoigne en partie de la difficulté que comporte la surveillance de centaines, voire de milliers de hausses de prix. Mais c'est la Commission elle-même qui, dans l'exercice de son mandat, a déterminé ces deux éléments.

● (1420)

LA QUESTION DU PRÉAVIS DANS LES CAS DE RÉDUCTION DE LA QUALITÉ DES PRODUITS OFFERTS

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Le ministre peut-il nous dire, dans le cas où une entreprise réduit la qualité des produits qu'elle fabrique, ou qu'elle en supprime certains éléments et décide de continuer à vendre ces produits, sans modifier le prix en même temps, si ces changements, qui finiraient par entraîner des profits plus élevés pour chaque type de produits, obligerait cette entreprise à prévenir la Commission à l'avance des mesures qu'elle prend?